

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 04 décembre 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 10	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 28/11/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à la MARPA des Vergers, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie					X
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis			Démission		
CLAVEL Etienne					X
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne	X				
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse				X	
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		7		1	2

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne Labat

Délibération n°36-2024 Finances – Budget annexe MARPA : Décision Modificative N°2	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 12 DEC. 2024 Publication : 12 DEC. 2024
--	---

Vu le budget 2024 du CIAS du Confluent et Coteaux de Prayssas (budget annexe MARPA M22),

Considérant la nécessité de réaliser des virements de crédits afin de respecter la mise aux normes du bâtiment MARPA en prévoyant notamment l'installation d'une porte coupe-feu.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget annexe MARPA.

Monsieur le Président propose de procéder à des ajustements de crédits en dépenses sur la section d'investissement.

Section d'Investissement - Dépenses :

- Chapitre 20 : + 250 € : augmentation des crédits pour l'achat de licences Microsoft (messagerie)
- Chapitre 21 : + 7000 € : augmentation des crédits pour prévoir la mise aux normes de portes à la MARPA

Section d'Investissement - Recettes :

- Chapitre 13 : + 7250 € : augmentation des crédits de subventions prévoyant de solliciter une avance sur la subvention de TE47/ADEME.

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'Investissement :

- Dépenses : Chapitre 21 : + 2 268 €
- Recettes : Chapitre 20 : + 2 268 €

Ce virement permet d'intégrer les frais d'études suivis de réalisations relatifs à la chaufferie bois.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Autorise Monsieur le Président à modifier le budget annexe MARPA 2024 par la décision modificative n°2 comme ci-dessous :

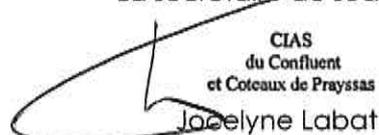
Section d'INVESTISSEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
Chapitres/Articles	Intitulés		
Chapitre 13 - Subventions d'Investissement			
13188	Autres subventions	+ 7 250.00 €	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			
205	Licences		+ 250.00 €
2031	Frais d'études (opération d'ordre)	+ 2 268.00 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
2135	Installations, aménagements bâtiment		+ 7 000.00 €
2135	Installations, aménagements bâtiment (opération d'ordre)		+ 2 268.00 €
INVESTISSEMENT – TOTAUX		+ 9 518.00 €	+ 9 518.00 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,


 CIAS
 du Confluent
 et Coteaux de Prayssas
 José Armand

La secrétaire de séance,


 CIAS
 du Confluent
 et Coteaux de Prayssas
 Jocelyne Labat